

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/06/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/06/2019
(accusé de réception du 21/06/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Transports Collectifs
Convention relative à l'exploitation et au financement de MobiBreizh

Le système d'information multimodale (SIM) de la Bretagne, nommé MobiBreizh, est renouvelé à partir de juin 2019. Il convient de signer une convention relative à son exploitation et financement.

Le système d'information multimodale (SIM) de la Bretagne, qui existe depuis 2010, a pour objectif de faciliter et d'encourager l'usage des transports publics. Il permet aux voyageurs de se renseigner sur l'intégralité de leur voyage en transports collectifs en Bretagne.

Le SIM couvre plus de 20 réseaux de transports bretons, ainsi que le réseau ferré national. Ce projet a su rallier la majorité des autorités organisatrices de la mobilité du territoire (la Région Bretagne, les quatre départements, Rennes Métropole, Brest Métropole, Saint-Brieuc Agglomération, Vannes Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, etc.).

L'objet de la présente convention est de formaliser le partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la Région Bretagne à partir du 1er juin 2019, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'en septembre 2026.

La convention définit les engagements financiers de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 58 000 € TTC pour la période 2019-2026.

Cette nouvelle version du SIM apporte des services supplémentaires pour les usagers, notamment la création d'une application mobile, une information tarifaire pour chaque trajet, l'intégration du covoiturage et des cars longue distance, etc.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à signer la convention relative à l'exploitation et au financement de MobiBreizh.